

La démocratie directe est-elle une solution à la démobilisation politique ?

Anaïs Theviot and Benoît Morissette

Number 821, Summer 2023

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/102310ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Theviot, A. & Morissette, B. (2023). La démocratie directe est-elle une solution à la démobilisation politique ? *Relations*, (821), 7–9.



La démocratie directe est-elle une solution à la démobilisation politique ?

Dans un contexte de perte de confiance envers les élites politiques et les partis traditionnels, les initiatives populaires de démocratie directe se multiplient dans les pays occidentaux. Si celles-ci ont en commun de promouvoir la participation citoyenne à la vie politique, paraissant de ce fait constituer une réponse « naturelle » et progressiste à la crise de confiance envers les institutions démocratiques, elles peuvent néanmoins présenter de nombreux écueils. La démocratie directe est-elle *de facto* plus progressiste que la démocratie représentative ? Quelles formes la participation citoyenne à la vie politique doit-elle prendre aujourd'hui ?

1

Malgré ses échecs, le mouvement Ma Voix permet d'imaginer autrement la démocratie de demain

Anaïs Theviot

L'autrice, maîtresse de conférences en science politique rattachée à ARENES (UMR 6051) et directrice du Centre de recherche Humanités et Sociétés à l'Université catholique de l'Ouest, a publié notamment *Gouverner par les données ? Pour une sociologie politique du numérique* (ENS Éditions, 2023)

De Montesquieu à Constant, de Bossuet à de Maistre, ce n'est pas d'hier que la démocratie directe fait peur : le peuple ne serait pas apte, dit-on, à prendre de « bonnes » décisions. Pourtant, si la démocratie directe a fait l'objet de nombreuses critiques à travers l'histoire, elle a aussi été au cœur de tests, d'expérimentations et d'élans vers de nouvelles manières de se sentir citoyen·ne et de s'engager dans la vie politique, notamment à l'échelle locale.

C'est ainsi que de nombreuses initiatives se mettent en place depuis une quinzaine d'années, en France et ailleurs, pour donner plus de pouvoir au peuple et revivifier la participation politique. Ces initiatives en arrivent même à s'institutionnaliser avec la multiplication de dispositifs tels que les conseils

de quartier, les budgets participatifs, les jurys citoyens, les instances de débats publics, etc. La démocratie directe se présente alors comme un horizon vers lequel tendre afin d'accroître la participation politique – du moins à l'échelle locale – et de donner un nouveau souffle à l'engagement citoyen, mais elle comporte aussi de nombreux écueils.

Des limites majeures

Un bel exemple d'initiative populaire est donné par Ma Voix, un collectif citoyen créé en septembre 2015, qui propose de renouveler la participation politique en France. Ses membres cherchent à inventer une nouvelle forme d'expertise citoyenne et à faire entrer une forme de démocratie participative à l'Assemblée nationale à l'aide d'outils numériques. L'idée est de donner la possibilité à toutes les personnes en âge de voter de participer au débat sur les lois – et même de se porter candidates à la députation – via une plateforme en ligne. Il s'agit de réintroduire la démocratie directe à l'échelle nationale en faisant élire des député·es associé·es au collectif Ma Voix qui, une fois élu·es, deviendraient les porte-voix du choix des citoyen·nes, s'engageant alors à ne pas voter en fonction de leurs idées personnelles, mais bien en suivant le résultat du vote citoyen en ligne.

Ce dispositif de vote repose sur au moins deux présupposés : l'usage rendu possible du numérique par tous les citoyens et citoyennes, et la volonté d'agir, même en dehors du temps électoral, dans le cadre d'un système de vote en ligne. Plusieurs travaux de recherche ont toutefois souligné l'existence d'obstacles à la participation politique dans le cadre de procédures ou d'instances de délibération différentes du simple

vote (jurys citoyens, conseils de quartiers, etc.). La difficulté d'attirer des profils diversifiés y est notée; ce sont toujours les mêmes personnes qui participent. On y retrouve deux principaux types de participant-es : d'un côté, une élite au profil sociologique favorisé, et de l'autre, ceux et celles qui présentent un intérêt particulier à prendre part à la délibération, comme des riverains dans le cas d'un débat public portant sur la construction d'un établissement pénitentiaire, ou des lobbys favorables au nucléaire dans le cas d'un projet de loi risquant d'affecter cette filière, par exemple.

Le numérique permet, il est vrai, un élargissement des publics, en incluant par exemple davantage les jeunes, les personnes actives sur le marché de l'emploi ou les parents de jeunes enfants, qui peuvent s'exprimer en ligne quand ils et elles le souhaitent. Mais ces derniers ne constituent pas totalement de « nouveaux publics ». Les personnes qui osent prendre part à des débats politiques en ligne sont en grande majorité des hommes ayant fait des études supérieures et habitant dans de grandes villes. Il ne s'agit donc pas tout à fait d'un public lambda. Par ailleurs, la maîtrise de l'outil peut constituer une nouvelle barrière, laissant de côté une partie des citoyen·nes sans « compétence numérique » ou peu à l'aise avec ces dispositifs, sans compter ceux et celles qui disposent de moins de temps.

L'initiative Ma Voix a toutefois l'ambition d'engager tous les citoyen·nes – même les moins privilégié·es ou les personnes jouissant d'un faible capital social – afin de les aider à développer une compétence politique. Cela passe par une réflexion sur les moyens d'aider les participant-es à se former, notamment en proposant des modules en ligne sur le fonctionnement de l'Assemblée nationale.

Développer l'imaginaire citoyen

Du côté citoyen, l'initiative portée par Ma Voix n'a toutefois pas toujours été bien comprise. Les personnes candidates sous cette bannière lors des élections législatives de 2017 se sont confrontées à une certaine méfiance des électrices et électeurs à l'égard de cette méthode, souvent perçue comme trop artisanale et idéaliste, et à une peur du changement dans les modalités d'exercice du pouvoir.

Le dispositif de démocratie directe porté par Ma Voix n'a donc pu être mis en place, car aucun des candidat-es du mouvement n'a été élu·es en 2017. Or, loin d'être mal vécu, cet échec est plutôt pensé comme une première étape dans la prise de conscience citoyenne d'un besoin de renouvellement des institutions représentatives. Les membres de Ma Voix considèrent qu'il s'agit d'une expérimentation qui a ouvert des pistes de refonte du système et qui est susceptible de nourrir d'autres projets. La majorité indique vouloir continuer à s'engager en politique, mais de manière plus intermittente

et non institutionnalisée (pas forcément au sein de partis politiques). Au lendemain du premier tour de l'élection présidentielle de 2022, plusieurs messages ont été publiés sur la page du groupe Facebook de Ma Voix, pourtant en sommeil depuis 2017, affirmant, devant la « mascarade » des élections, une volonté claire de « s'y remettre ». « Nous ne changerons pas le monde, mais nous créerons des refuges; une fenêtre, un souvenir, une chanson, un espoir, une épaule, que sais-je, mais des refuges, des refuges! Et sans cesse nous prolongerons la trêve. » (Paul Lambda, pseudonyme d'un participant de Ma Voix)

Les plateformes de Ma Voix sont donc « mortes », mais l'envie de s'engager (en se faisant élire ou autrement) de ses anciens membres reste bien vive. Les échecs passés sont garants des innovations à venir pour penser de nouvelles formes plus inclusives et construire de nouveaux imaginaires permettant, à l'avenir, de dépasser la « peur du peuple ». ■

2

La démocratie représentative a encore des vertus

Benoît Morissette

L'auteur est titulaire d'un doctorat en science politique et spécialiste de la pensée politique contemporaine, du pluralisme, des théories de la démocratie et des enjeux éthiques soulevés par la gouvernance urbaine

Dans *Constituer le Québec* (Atelier 10, 2014), Roméo Bouchard défend une vision typique de la démocratie directe. Une véritable démocratie, soutient-il, suppose la possibilité pour le peuple de participer directement à l'exercice du pouvoir politique. Les référendums d'initiative populaire, les assemblées délibératives tirées au sort ou divers mécanismes consultatifs sont des moyens propices à la réalisation d'un tel idéal. Comme dans toutes les défenses de la démocratie directe, son argumentaire s'articule autour d'une critique virulente de la démocratie représentative, les élections lui apparaissant comme une illusion, une opération par laquelle le peuple renonce à sa souveraineté pour la remettre entre les mains d'une élite qui, après le scrutin, contrôlera tous les leviers lui permettant de gouverner dans l'intérêt des riches qui l'appuient. Le peuple, se trouvant alors dépourvu des pouvoirs par lesquels il pourrait intervenir dans le processus décisionnel, ne se reconnaît plus dans les décisions de son gouvernement et finit par se sen-

tir impuissant devant les défis sociaux, économiques et environnementaux qui le confrontent.

L'influence indirecte de la société civile

Cette critique, qui tient la démocratie représentative pour responsable d'un certain cynisme - voire d'une « perte de foi » des citoyen·nes envers les institutions politiques - minimise, selon moi, l'importance des activités qui se déroulent à l'extérieur du périmètre étatique entre chaque mandat. Dans la société civile, les citoyen·nes « ordinaires » ne sont pas nécessairement réduits au silence en attendant l'élection suivante. Ils et elles émettent des jugements sur leurs gouvernements, en se basant sur leurs expériences, leurs valeurs et les conversations tenues avec leur entourage, de même que sur leurs aspirations comme parent, voisin, membre d'une communauté ethnoculturelle, habitant·e d'une localité, travailleur·euse, entrepreneur·euse, etc. Leurs opinions sont reprises ou reformulées dans les médias et les réseaux sociaux et par divers groupes d'intérêts, syndicats, associations volontaires, mouvements citoyens, etc. En retour, ces positions alimentent leurs réflexions, les amenant à renforcer ou à reconsidérer leurs opinions et leurs jugements, ceux-ci étant toujours *partiels*. Quiconque s'intéresse à la vie politique sait que ces opinions sont en outre *plurielles*, et qu'elles évoluent selon les circonstances.

Dans une démocratie représentative, ces mouvements de l'opinion influencent indirectement le pouvoir politique. Puisque les personnes qui gouvernent se soumettent périodiquement à l'épreuve des urnes, elles doivent en tenir compte au moment de prendre position. Pour préserver ses appuis électoraux ou en gagner de nouveaux, le parti au pouvoir doit justifier ses décisions selon des termes qui lui attirent la faveur de l'opinion publique, les oppositions s'employant pour leur part à convaincre l'électorat que le gouvernement nuit à l'intérêt collectif afin de remporter le scrutin suivant. Les élections périodiques stimulent de ce fait des échanges continuels entre la sphère politique et la société civile, induisant dès lors une dynamique qui contribue à la formulation de visions concurrentes de l'intérêt collectif. Ce faisant, les rivalités partisans contribuent à ramener incessamment la question du bien public dans les débats de la société civile, ce qui, à l'encontre des idées reçues, est plus facilement gommé dans une perspective de démocratie directe.

La prise en charge du pluralisme

Dans la démocratie directe s'efface en effet la distinction, maintenue par les institutions de la démocratie représentative, entre l'État et la société civile. Les institutions qu'elle met de l'avant visent, chacune à sa façon, l'élimination de toute médiation entre la volonté populaire et l'action politique, les décisions collectives ne devant pas être considérées comme des décisions s'appuyant sur des visions particulières de

l'intérêt collectif, mais comme l'actualisation immédiate de l'intérêt commun. À travers ses propositions institutionnelles se profile une image du peuple comme corps collectif s'exprimant d'une seule voix, qui se traduit dans les lois par lesquelles il se gouverne.

Or, une attention même superficielle aux débats qui animent la vie collective nous fait voir une autre réalité. La pluralité d'opinions qui existe dans la société civile pose en soi un problème à cette vision du peuple parlant d'une seule voix et à celle d'un régime dont l'autorité des décisions politiques découle de leur origine dans la volonté populaire. Cette conception politique est confrontée à une difficulté réelle lorsque les décisions ne font pas l'unanimité, une situation qui se produit d'ailleurs très régulièrement. La difficulté est tranchée en considérant la position majoritaire comme l'expression de la volonté souveraine. Dès lors, les citoyen·nes qui sont en désaccord avec cette position semblent facilement s'opposer à la volonté populaire, incarnée par la majorité, et nuire à la réalisation du bien commun. Dans ce contexte, la perspective d'un éventuel réexamen de cette décision s'avère peu prometteuse pour la dissidence, la démocratie directe entendant endiguer le danger qu'elle pose à l'intégrité de la communauté politique en cherchant à renforcer l'unité sociale, par la promotion du patriotisme, de l'appartenance nationale ou de la solidarité organique du groupe.

La démocratie représentative compose différemment avec les divisions sociales et politiques. En contribuant à la production d'opinions divergentes et à l'institutionnalisation du conflit politique, les changements de gouvernement permis par les élections périodiques cultivent parmi les citoyen·nes un scepticisme envers leurs dirigeant·es et les encouragent à percevoir les décisions politiques comme des actions relevant de conceptions particulières de l'intérêt collectif, sujettes à contestation et à des clivages légitimes. Les personnes qui sont en désaccord avec le gouvernement ne se méprennent pas sur la nature du bien commun; elles ont seulement perdu une manche d'une joute politique sans fin. Leur défaite ne les amène donc pas à renoncer à leur critique et à leur mobilisation en vue de faire fléchir le gouvernement ou de le remplacer. Puisque le fonctionnement des institutions représentatives s'alimente de l'expression des désaccords, les divisions sociales et politiques ne sont pas considérées comme des menaces à l'intégrité du peuple ou à l'unité sociale, mais, au contraire, comme des éléments normaux et souhaitables de la vie démocratique. ■

